

COMPTE-RENDU SUCCINCT DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

*EXECUTION DES ARTICLES L 2121-25 ET R 2121-11
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES*

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le vingt-neuf septembre, à vingt heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire le vingt-deux septembre 2016 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances en la Salle du Conseil Jacques Berthod, sous la présidence de Monsieur Hugues PORTELLI.

Le Maire ouvre la séance à vingt heures quarante-cinq minutes. Il est procédé à l'appel nominal :

PRESENTS :

M. Hugues PORTELLI, *Maire,*

Mme PEGORIER-LELIEVRE, Mme MARY, M. BLANCHARD, Mme BOUVET, M. TELLIER, Mme DUPUY, Mme CHIARAMELLO,

Adjoints au Maire.

M. HERBEZ, Mme NEVEU, Mme BERNIER, Mme YAHYA, M. LANDREAU, M. CAZALET, Mme OEHLER, Mme GUTIERREZ, Mme MEZIERE, Mme ROCK, M. RAVIER, Mme CASTRO FERNANDES, M. QUENUM, M. FABRE, M. BOYER, M. TCHENG, M. QUINETTE, M. LAVAUD,

Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES :

M. HAQUIN	(pouvoir à M. PORTELLI)
M. NACCACHE	(pouvoir à M. BLANCHARD)
M. PICARD-BACHELERIE	(pouvoir à M. RAVIER)
M. BUI	(pouvoir à Mme ROCK)
M. LAHSSINI	(pouvoir à Mme YAHYA)
Mme DE CARLI	(pouvoir à Mme MEZIERE)
M. EL MAHJOUBI	(pouvoir à M. QUENUM)
M. KHINACHE	(pouvoir à M. HERBEZ)

ABSENTE :

Mme SEVIN-ALLOUET

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. QUENUM qui en accepte les fonctions, est nommé secrétaire de séance.

I - COMMUNICATIONS DU MAIRE**1) Compte-rendu de l'utilisation de la délégation du Conseil Municipal au Maire**

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire procède à la présentation du compte-rendu de l'utilisation de la délégation.

II - AFFAIRES GENERALES**Le CONSEIL MUNICIPAL :**

- 1) - DECIDE de signer les 3 contrats d'apprentissage relatifs à la préparation du diplôme suivant :
- une Licence Professionnelle infographiste, webdesigner et multimédia en 1 an ;
 - une formation Régisseur de Spectacle option Lumière en 2 ans ;
 - un MASTER 2 Droit des Collectivités Territoriales et Politiques Publiques en 1 an ;
- Autorise le Maire à signer les contrats précités et les conventions de formation correspondantes.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 2) - PROCEDE aux créations et suppressions de postes suivantes pour tenir compte de l'évolution des services comme suit :

NOMBRE	POSTES A CRÉER SUR LA VILLE	SERVICES	MOTIFS
1	Rédacteur	Maison de Quartier (CSC)	Recrutement
1	Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	Technique	Réussite concours
1	Ingénieur	Technique	Recrutement
4	Adjoint technique 1 ^{ère} classe	Technique	2 examens + 4 avancements de grade
7	Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe 75%	ALSH	Mensualisation 7 vacataires
1	Educateur des APS	Sports	Réussite concours
1	AEA Principal 2 ^{ème} classe 47,50%	Conservatoire	Recrutement Dumiste
1	AEA 60%	Conservatoire	Enseignant Théâtre
17			

NOMBRE	POSTES A SUPPRIMER SUR LA VILLE	SERVICES	MOTIFS
1	Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe	Finances	Avancement de grade
1	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	Communication	Recrutement
1	Animateur	Maison de Quartier (CSC)	Recrutement sur autre grade
1	Educateur des APS hors classe	Sports	Démission
1	AEA 85 %	Jeunesse	Démission
5			
		EFFECTIFS VILLE	505

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Votants : 34 Abstentions : 5 (M. FABRE, M. BOYER, M. TCHENG, M. QUINETTE du Groupe « Générations Ermont » et M. LAVAUD du Groupe « Energie Citoyenne Ermont »)

Pour : 29

- 3) - AUTORISE le Maire à signer la convention du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région d'Ile-de-France relative au remboursement des honoraires des médecins de la commission de réforme et du comité médical interdépartemental et des expertises médicales.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 4) - DECIDE de la création du Conseil pour les Droits et Devoirs des Familles pour la Commune d'Ermont ;
 - APPROUVE la composition de ce Conseil comprenant :
 - des représentants des services de l'Etat désignés par le Préfet ;
 - un représentant et un membre du Conseil Départemental ;
 - des représentants de différents services municipaux d'Ermont ;
 - des personnes œuvrant dans les domaines de l'action sociale, sanitaire et éducative de l'insertion et de la prévention de la délinquance ;
 - une personne extérieure qualifiée et reconnue localement ;
 - un représentant de la Maison de la Justice et du Droit (M.J.D.) ;
 - APPROUVE la Charte de confidentialité et le Règlement Intérieur du Conseil pour les Droits et Devoirs des Familles et tous avenants ultérieurs et autorise le Maire à signer les documents afférents.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Votants : 34 Abstentions : 4 (M. FABRE, M. BOYER, M. TCHENG, M. QUINETTE) du Groupe « Générations Ermont »
 Pour : 30**

- 5) - APPROUVE les termes de la convention de groupement de commandes jointe en annexe concernant l'impression des outils de communication de la Commune et du Centre Communal d'Action Sociale d'Ermont ;
 - AUTORISE le Maire à la signer.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 6) - APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition, à titre gracieux, d'un local de 30 m² situé 3 allée Jean de Florette, pour stockage, dans le cadre d'une collecte et redistribution de jouets, organisées par les Conseils de Quartier ;
 - AUTORISE le Maire à signer la convention avec le bailleur social Ermont-Habitat.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 7) - APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition, à titre gracieux, d'un local situé 5 Square Rémuzat, Résidence Calmette, par Ermont-Habitat, dans le cadre des réunions du Conseil de quartier Gros-Noyer/Calmettes et autorise le Maire à la signer.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 8) - AUTORISE l'organisation d'un loto samedi 15 octobre 2016, de 20h00 à 00h00, à la Maison de Quartier des Espérances, par le Conseil de Quartier Espérances/Arts avec distribution de divers lots ;
 - AUTORISE le Maire à signer le règlement de la soirée loto.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 9) - AUTORISE le Maire à signer avec la commune de Sannois, représentée par son Maire, Monsieur Bernard JAMET, la convention de mise à disposition de quatre chalets avec boîtiers électriques, à titre gratuit, à compter du mercredi 7 décembre 2016 et la restitution la semaine suivante du 19 au 23 décembre, pour l'organisation d'un Marché de Noël à Sannois.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 10) - AUTORISE le Maire à signer avec le lycée Ferdinand Buisson, la convention relative à l'utilisation par la commune d'Ermont du gymnase du lycée pour l'année scolaire 2016/2017.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

III - CULTURE

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- 1) - AUTORISE le Maire à signer, avec le Palais de Tokyo, la convention relative aux modalités pratiques d'un partenariat culturel entre la Commune d'Ermont et le Palais de Tokyo qui prend effet à partir du 1^{er} novembre 2016.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 2) - DECIDE d'approuver l'adhésion au Festival théâtral du Val d'Oise ;
- D'AUTORISER le paiement de 330,00 € pour la cotisation de l'année 2016 ;
- D'AUTORISER le Maire à signer la convention avec le Festival théâtral du Val d'Oise.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 3) - AUTORISE le Maire à signer la convention proposée par France Billet et tous documents y afférents.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 4) - AUTORISE le Maire à signer la convention relative aux Chèques Cinéma Universel (CCU) de la société « l'Entraide du Cinéma et des spectacles-OSC ».

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 5) - APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de moyens 2017 avec l'association Club de Théâtre du Lycée Van Gogh et autorise le Maire à la signer pour une durée d'un an.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

IV - ENFANCE, JEUNESSE, SENIORS

Le CONSEIL MUNICIPAL :

Enfance :

- 1) - APPROUVE, la convention de reversement de subvention au Syndicat Intercommunal Ermont-Eaubonne, gestionnaire de la crèche « Les Bouquinvilles » dans le cadre des « Contrats Enfance Jeunesse » et autorise le Maire à la signer.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

Centres socio-culturels et Maison de Quartier des Espérances :

- 2) - APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de moyens 2017 avec l'Association Educative des Chênes (AEC) et de m'autoriser à la signer.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 3) - APPROUVE les termes de la convention de partenariat avec l'association « TRIVENI » (danse indienne) ;
- AUTORISE le Maire à la signer ainsi que tout document s'y rattachant.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 4) - APPROUVE les termes de la convention de partenariat avec l'association « DES K'DANSE » (hip-hop) ;
- AUTORISE le Maire à la signer ainsi que tout document s'y rattachant.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 5) - APPROUVE les termes de la convention de partenariat avec l'association « MJCdancemove 95 » (zumba) ;
- AUTORISE le Maire à la signer ainsi que tout document s'y rattachant.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 6) - APPROUVE les termes de la convention de partenariat avec l'association « ENERGIE ANANDA » (Qi Gong) ;
- AUTORISE le Maire à la signer ainsi que tout document s'y rattachant.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 7) - APPROUVE les termes de la convention de partenariat avec l'association « NAWÉ » (danse africaine) ;
- AUTORISE le Maire à la signer ainsi que tout document s'y rattachant.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 8) - APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition de locaux de la Maison de Quartier des Espérances à l'association SOLLERTIA (jeux de société) et autorise le Maire à la signer.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

V - EDUCATION

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- 1) - APPROUVE le versement d'une aide financière au projet « de prévention de l'échec scolaire dès la maternelle, à partir des lois naturelles d'apprentissage » proposé par une enseignante de l'Ecole E. Delacroix ;
- FIXE le montant de la subvention versée sur la coopérative scolaire de l'école maternelle Eugène Delacroix à 1 085,34 €(mille quatre-vingt-cinq euros et trente-quatre cents).

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 2) - ATTRIBUE une subvention au collège Saint Exupéry d'un montant de 1 200,00 €(mille deux cent euros) pour le voyage en Angleterre de 49 élèves de classe de 4^{ème}.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

VI - DEVELOPPEMENT DURABLE

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- 1) - ATTRIBUE aux associations ELA, UNICEF et Restos du Cœur, désignées par les classes lauréates du concours « Art et développement durable », une subvention exceptionnelle d'un montant de 500,00 € chacune, selon les modalités prévues par le règlement ;
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents y afférents.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 2) - APPROUVE le principe du concours « La Solidarité, c'est quoi ? » et son règlement. Rappel : Le concours « La Solidarité, c'est quoi ? » s'inscrit dans la continuité des orientations prioritaires de la ville en matière de développement durable, relatives à l'engagement n° 1 de l'Agenda 21 : « Faire d'Ermont un laboratoire de l'éducation au développement durable », et plus précisément à l'action n° 1 du programme, intitulée « Faire des enfants et des jeunes les acteurs clés du développement durable à Ermont » ;
- ATTRIBUE une subvention exceptionnelle aux trois associations désignées par les trois lauréats à l'issue du concours selon les modalités prévues par le règlement ;
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents y afférents.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 3) - AUTORISE le Maire à signer la convention de mise à disposition des locaux du Repair Café situé au 254 rue Louis Savoie pour les distributions prévues deux jeudis par mois entre 16h00 et 20h30 de l'entreprise sociale et solidaire la **Ruche Qui Dit Oui** (RQDO) pendant un an et tous les documents y afférents.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 4) - APPROUVE le transfert, à la Communauté d'agglomération Val Parisis, de la compétence facultative « création, entretien et exploitation des infrastructures publiques de recharge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables » ;
- APPROUVE la modification des statuts de la Communauté d'agglomération Val Parisis actés par arrêté préfectoral A. 15-607-SRCT du 14 décembre 2015 portant création de la Communauté d'agglomération Val Parisis à compter du 1^{er} janvier 2016, issue de la fusion des Communautés d'agglomération « Le Parisis » et « Val-et-Forêt » et de l'extension à la Commune de Frépillon, conformément à l'article 11 IV et V de la loi du 27 janvier 2014 dite de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, en vue d'ajouter cette compétence à l'article II : Compétences – C/ Compétences facultatives 11), ainsi rédigé : « création, entretien et exploitation des infrastructures publiques de recharge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables » ;
- SOLLICITE le Préfet du Val d'Oise aux fins qu'il prononce, au terme du délai de consultation des Conseils municipaux des communes membres et conformément aux dispositions de l'article L. 5211-17 du code général des collectivités territoriales, la modification des statuts de la Communauté d'agglomération Val Parisis en vue de cette prise de compétence ;
- AUTORISE le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération et de la notifier au Président de la Communauté d'agglomération Val Parisis.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 5) - ATTRIBUE une subvention au lycée Ferdinand BUISSON d'un montant de 480,00 € pour l'action de ramassage des détritiques et une course d'orientation au Château de la Chasse organisée pour les nouveaux élèves du lycée dans le cadre d'un projet de développement durable et de la semaine d'intégration.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

VII - EQUIPEMENT, URBANISME, COMMERCES

Le CONSEIL MUNICIPAL :

Equipement :

- 1) - APPROUVE la convention de cession à l'amiable à la commune d'Ermont, de la sirène du Réseau National d'Alerte (RNA) présente sur son territoire et autorise le Maire à la signer.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 2) - DONNE ACTE au Maire de la présentation du rapport relatif au prix et à la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour l'année 2015 annexé à la présente délibération.
- 3) - AUTORISE le Maire :
- à déposer le permis de construire relatif à la restructuration des locaux de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) et à la création d'une extension pour la nouvelle restauration au sein du groupe scolaire Victor Hugo, pour une superficie de 1 472,30 m², rue de l'est, à Ermont, sur la parcelle cadastrée AD 1 ;
 - à signer tous les documents d'urbanisme se rapportant à cette demande de permis de construire.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 4) - AUTORISE le Maire :
- à procéder à une extension de plancher au 1^{er} étage de l'annexe B de la Mairie afin d'accueillir le service d'accueil physique et téléphonique de la Direction de l'Equipement répondant aux normes d'accessibilité ;
 - à signer la déclaration préalable de travaux et toute autre autorisation d'urbanisme correspondante.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

Urbanisme :

- 5) - AUTORISE le Maire à signer le protocole transactionnel avec la société Gambetta Ile-de-France suite à l'annulation du projet d'accession sociale à la propriété, place du Foirail.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Votants : 34 Contre : 1 M. LAVAUD du Groupe « Energie Citoyenne Ermont »
Pour : 33

IV - FINANCES**Le CONSEIL MUNICIPAL :**

- 1) - La commune d'Ermont accorde sa garantie solidaire pour le remboursement des échéances pour lesquelles l'emprunteur sera réputé défaillant, selon le détail figurant ci-après auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) : prêt PAM d'un montant maximum de 490 133,00 € (quatre cent quatre-vingt-dix mille cent trente-trois euros).

Il est précisé que la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- Les autres dispositions relatives à la délibération n°16/16 du Conseil Municipal en date du 10 février 2016 restent inchangées.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 2) - APPROUVE le dépôt du dossier de demande de subvention auprès de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France dans le cadre du programme « Bouger plus, Manger mieux » pour la mise en place d'ateliers sur l'équilibre alimentaire ;
 - AUTORISE le Maire à signer la convention et tout document afférant à la demande de subvention.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 3) - DECIDE d'allouer à l'association *Cultures du Cœur Val d'Oise* une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 200,00 euros pour la saison 2016 - 2017. Objectif de cette association : favoriser l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs des personnes les plus démunies qui en sont généralement exclues.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 4) DECIDE la sortie de l'inventaire communal, de la machine – outil « cisaille à tôle », référencée 126 48507 D279, fabriquée en 1983 par la société SAFAN BV.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

L'ordre du jour étant épuisé et aucun Conseiller ne demandant la parole, le Maire lève la séance à 21h54.



Pour extrait conforme,


 Le Maire,
 Hugues PORTELLI.

NB : Les annexes aux délibérations ci-dessus votées lors de la séance du Conseil municipal du 29 septembre 2016 sont consultables en mairie, auprès du Secrétariat du Conseil (1^{er} étage de la mairie principale), aux heures d'ouverture de la mairie principale.

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte-rendu succinct du Conseil Municipal est affiché en mairie et sur l'ensemble de la commune sur les panneaux officiels prévus à cet effet, sous huitaine.

AFFICHE le 06 OCTOBRE 2016